

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 janvier 2009

n°6

page 1/2

Rapporteur : **Monsieur Jean-Michel MEUNIER**

OBJET : Aménagement de la place et du carrefour Winston Churchill

Mesdames, Messieurs,

Un projet de rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon a été initié associant l'ensemble des partenaires signataires de la convention de projet avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine, en date du 31 mars 2007.

La ville de Châtellerault a programmé, dans ce projet de rénovation, l'aménagement des espaces publics majeurs de ce quartier, tels que la place et le carrefour Winston Churchill.

Ceux-ci se positionnent à la fois comme le pôle de centralité du quartier, mais aussi comme espace d'interface entre la Plaine d'Ozon et le centre ville.

Situés le long de l'avenue Pierre Abelin, ils sont, de fait, un élément essentiel du renouveau identitaire du quartier. Par ailleurs, ils jouent un rôle majeur à l'échelle de l'agglomération puisqu'ils accueillent un pôle commercial développé et un marché hebdomadaire dynamique.

Suite au conseil municipal du 4 décembre 2007, un jury de concours a désigné un maître d'oeuvre (composé des bureaux d'études Atelier Cité Architecture, Acte 2 Paysage, Atelier LD et Véloplan) afin d'assurer une mission de conception (comprenant les phases AVP, PRO et ACT).

Le projet d'aménagement comprend les travaux suivants :

- *l'aménagement d'un plateau piétonnier traversant d'ouest en est la place et comprenant d'une part le parvis de l'église Sainte-Marie et d'autre part la place du marché, équipée et modernisée pour améliorer l'accueil des commerçants et des chalands*
- *la requalification de la rue Georget et de la rue Littré pour les options 1 et 2*
- *la création d'une zone 30 sans carrefours à feux, d'un giratoire côté sud et d'un demi-giratoire côté nord*
- *l'aménagement paysager de l'ensemble comprenant une prairie fleurie et des arbres tiges sur la place avec des essences variées*
- *l'intégration des règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite comme la réalisation d'une traversée sécurisée sur l'avenue Pierre Abelin (feu déclenché par appel piétons)*
- *la pose d'un réseau à très haut débit*
- *l'extension du stationnement sur la place et sur les voies adjacentes*
- *le remplacement de l'éclairage public, des conduites d'eau potable, du réseau d'eaux usées*

Ces travaux ont été estimés par les services techniques à 1 900 000 € TTC, à 150 000 € TTC pour l'option 1 (rue Georget), à 75 000 € TTC pour l'option 2 (rue Littré) et à 270 000 € TTC pour le remplacement du réseau d'eau potable.

La participation financière des partenaires est la suivante : la ville de Châtellerault pour 22%, l'ANRU pour 35%, le conseil régional pour 35%, le conseil général pour 8%.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles 33, 57 et suivants du code des marchés publics, relatifs aux appels d'offres ouverts

CONSIDERANT le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 15 janvier 2009.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les marchés suivants :

. avec la société COLAS pour un montant de 1 506 473, 47 € TTC pour le lot 1, Voirie- Assainissement avec la solution proposée en variante comprenant les options 1 et 2.

. avec la société FORCLUM pour un montant de 241 962, 01 € TTC pour le lot 2, Réseaux électriques avec la solution de base et l'option 1

. avec la société BONMORT RESEAUX pour un montant de 239 127, 52 € TTC € pour le lot 3, Eau Potable, Très Haut Débit comprenant l'option 1

. avec la société POITOU PAYSAGE pour un montant de 186 204, 16 € TTC pour le lot 4, Espaces Verts comprenant l'option 1

Les dépenses seront imputées sur le compte budgétaire 822,2/2315/0P102//4600 du budget principal, hormis les travaux d'eau potable qui seront imputés sur le compte budgétaire 2315/3510 du budget annexe de l'eau potable.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtelleraut

Transmis à la sous préfecture

Le 21.01.09

Publié en mairie

Le 20.01.09

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS